



Édition du 02  
octobre 2020

*Si vous ne visualisez pas ce courriel correctement, cliquez ici.*

**Chers Châtillonnaises, Chères Châtillonnais,**

Nous avons le plaisir de vous communiquer la lettre d'information de la semaine.  
Bonne lecture.

### Séniors : ramassage Déchets Verts

Comme chaque année, le CCAS organise un ramassage des déchets verts pour les **personnes de 73 ans et plus.**

Si vous souhaitez en bénéficier, il faut nécessairement contacter la mairie au  
03 81 58 86 55

ou par mail à

[mairie@chatillon-le-duc.fr](mailto:mairie@chatillon-le-duc.fr)



**Vos déchets verts doivent être déposés impérativement 12 octobre au matin.**

- ✓ Le gazon sera mis en sac étanche, séparé des branchages.
- ✓ Les déchets proviendront **UNIQUEMENT** de l'entretien **RECENT** de VOTRE habitation.
- ✓ **NE SERONT PAS RAMASSEES** : les déchets en putréfaction, les branches ou troncs issus d'abattage, les tas supérieurs à 3 m<sup>3</sup>

### Séniors

Une lettre d'information version papier « spéciale seniors » est en cours de préparation et leur sera distribuée en boîtes aux lettres.

### Formation utilisation de la tronçonneuse



Le centre de formation Châteaufarine organise une journée technique : **utiliser la tronçonneuse en toute sécurité le lundi 19 octobre à 14h.**

Contact : 03 81 41 96 40

## Fin des restrictions liées à l'usage de l'eau

L'arrêté levant les restrictions des usages de l'eau liés à la sécheresse dans le département du Doubs est paru.



Arrêté levant les restrictions provisoires

## Nouveaux Habitants



En raison de la crise sanitaire et des intempéries n'ont pas permis d'accueillir comme prévu les nouveaux habitants sur les Pelouses. Le Maire et les adjoints et les conseillers les ont accueillis au four à pain samedi après midi



Adelino Varziela ancien conseiller municipal est passé maître en cuisson du pain au four communal. Jean-Pierre Delgove et Pierre Montrichard ont porté les miches de pain au domicile des administrés.

## Cartes jeunes

Les cartes jeunes sont toujours disponibles en mairie au tarif de 4 euros par carte, dans la limite des stocks disponibles.

Pensez à vous munir :

- ✓ d'une pièce d'identité
- ✓ d'un justificatif de domicile
- ✓ d'une photo
- ✓ d'un chèque à l'ordre du Trésor Public



*Bonne semaine à tous !  
Le maire et l'équipe communication.*